

BULLETIN VÉTÉRINAIRE

Bulletin de la Société
vétérinaire pratique de France

Tome 96 n° 2 - 2012
Directeur de la publication : M. BONI

Les réunions ont lieu, en principe quatre fois par an en février, juin, octobre et décembre, à 14 heures 30, à la Maison des vétérinaires, selon un calendrier communiqué en début d'année. Certaines séances peuvent être tenues hors de Paris.

Adresse du siège social
Société vétérinaire pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris
bulletin@svpf.fr

Bureau pour l'année 2012

Président

J.L. ANGOT (Paris)

Vice-Président

O. FAUGERE (Frontenas)

Secrétaire général

M. VEILLY (Vouzon, Loir-et-Cher)

Secrétaire général adjoint

M. BERNADAC (Coye-la-Forêt, Oise)

Trésorier

P. ROYER (Paris)

Secrétaire des séances

L. MAURIZI (Paris)

Directeur de la publication du bulletin

M. BONI

(Champigny-sur-Marne, Val-de-Marne)

Responsable du site informatique

O. CARETTE

(Savigny-le-Temple, Seine-et-Marne)

Bibliothécaire-Archiviste

B. TAINURIER

(Nogent-sur-Marne, Val-de-Marne)

Président sortant

P. PERRIN (Paris)

Conseiller, membre du comité de lecture

C. MILHAUD (Clamart, Hauts-de-Seine)

Conseiller, chargé de la communication

B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Comité de lecture

J.P. BORNET, H. BRUGERE,

P. DELATOUR,

F. DESBROSSE, Ph. DORCHIES,

M. GUIDONI, C. MILHAUD,

F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnement annuel
France métropolitaine
et départements outre-mer
42 €

Etranger
44 €

Elèves des écoles vétérinaires /
ASV / Techniciens des DSV
Auxiliaires vétérinaires / Techniciens
21 €

Prix du numéro : 15 €
sauf numéro spécial : 25 €

José Moyard Imprimeur
8 rue Robert Schuman - 10300 SAINTE SAVINE
Tél. 03 25 79 02 47
Dépôt légal 9812 - Juin 2012
CPPAP 1011 G 85065
ISSN 0395-7500

Sommaire

- 46 Éditorial
- 47 Hommage à Bernard Laffolay
- 48 La gestion des alertes et des crises sanitaires
à la Direction générale de la santé (DGS) **G. Czerwinski**
- 52 Gestion des alertes et des urgences sanitaires au ministère
de l'agriculture **N. Pihier**
- 56 Epidémie d'infection à *E. coli* O104 : H4 en Allemagne et
en France, par consommation de graines germées –
Mobilisation des évaluateurs et des gestionnaires
du risque en France **H. Callon**
- 60 Quelques éléments de sociologie des crises sanitaires
F. Foures

La gestion des alertes et des crises sanitaires à la Direction générale de la santé (DGS)



par **Guy CZERWINSKI**

sous-directeur, chef du département des urgences sanitaires

Direction Générale de la Santé

Haut-fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité

des ministères affaires sociales et de la santé, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Résumé

La gestion des crises sanitaires du ministère de la santé est assurée par Département des urgences sanitaires (DUS), structure créée en 2007 à la suite d'une importante réorganisation de la Direction générale de la santé (DGS). Ce service émane d'un regroupement du département des situations d'urgence sanitaire de la DGS et de la cellule de gestion des risques de la direction de l'hôpital et de l'offre de soins (DHOS) auxquels a été rattaché le pôle de défense et de sécurité sanitaires du Haut-fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) des ministères sociaux. Le niveau opérationnel acquis aujourd'hui par ce service est le résultat d'enseignements retirés d'une succession de crises issues du passé. Ce document présente les derniers développements atteints par le ministère de la Santé dans la gestion des crises sanitaires.

Mots clés :

santé publique, alertes sanitaires, urgences sanitaires, crises sanitaires, direction générale de la santé, institut national de veille sanitaire, agence régionale de santé

Jadis la vocation de la sécurité sanitaire était d'assurer la « *sécurité des personnes contre les risques thérapeutiques de toute nature, risques liés aux choix thérapeutiques, aux actes de prévention, de diagnostic ou de soins, à l'usage de biens ou de produits de santé, comme aux interventions et décisions des autorités sanitaires* » (D. Tabuteau - 1994).



Prévention

Depuis, la gestion des alertes et des crises sanitaires du ministère de la santé s'est forgée au gré d'événements

majeurs qui ont marqué notre société : amiante, sang contaminé, « 11 septembre », vache folle, canicule, grippe A/H1N1, « graines germées », Médiator... C'est ainsi qu'au rythme des crises ses champs d'actions se sont élargis à ceux de la défense et de la sécurité sanitaires.

Aussi la sécurité sanitaire est-elle devenue l'« ensemble des décisions, programmes et actions visant à protéger la population contre tous les dangers et les risques considérés comme échappant au contrôle des individus et relevant donc de la responsabilité des pouvoirs publics » (source : rapport des experts associés à l'évaluation de l'application de la loi du 1^{er} juillet 1998 relative au renforcement de la veille et du contrôle sanitaires).

Elle couvre donc un large spectre d'interventions qui concerne la sécurité alimentaire, la sécurité et protection civile, les catastrophes naturelles ou industrielles, les menaces terroristes (NRBC et attentats), le risque épidémique, la préparation et la réponse institutionnelle aux grandes menaces sanitaires.

Dans ce cadre, l'intervention sanitaire de l'Etat s'appuie sur le triptyque de la prévention, de la préparation et de la réponse aux situations exceptionnelles. La prévention vise

Gestion des alertes et des urgences sanitaires au ministère de l'agriculture



par **Nathalie PИHIER**

*ICSPV (Inspecteur en chef de santé publique vétérinaire),
chef de la Mission des urgences sanitaires*

Mots-clés :

alerte, urgence, organisation sanitaire, planification

En France, depuis 1999, l'évaluation du risque a été séparée de la gestion du risque. L'évaluation relève de l'ANSES (comprenant l'ex-AFSSA) et la gestion, des ministères qui assurent la tutelle de l'ANSES.

Au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), la gestion des alertes sanitaires est assurée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL.) Celle-ci gère les alertes alimentaires portant sur les produits d'origine animale et les denrées en contenant (en lien ou non avec des cas humains), sur les produits végétaux lorsqu'ils sont encore dans les champs et sur les aliments pour animaux d'origine animale. Elle gère également les alertes relatives à la santé animale et à la santé végétale. Les alertes alimentaires concernant les denrées végétales hors champs, les additifs, les allergènes, les produits au contact des aliments et les aliments diététiques notamment relèvent du pilotage de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes).

Au sein de la DGAL, la Mission des urgences sanitaires (MUS) créée en 2008, est chargée de la gestion des alertes, urgences et crises sanitaires en lien avec les bureaux techniques, aux côtés des autres services de l'Etat et avec l'appui des services déconcentrés.

Est considérée comme une alerte la détection et le signalement d'une non-conformité sur un produit alimentaire, par exemple, la présence de bactéries pouvant être dangereuses pour la santé humaine, mais également d'un foyer de maladie animale transmissible ou non à l'homme (charbon, fièvre

aphteuse, grippe aviaire, maladie de Newcastle,...). Les alertes ont pour origine les contrôles effectués par les autorités sanitaires, les autocontrôles effectués par les professionnels, les vétérinaires (dans le domaine santé animale), les consommateurs, etc. D'autres situations d'alerte sont provoquées par l'apparition de malades (toxi-infections alimentaires) pour lesquels une origine alimentaire ou le contact avec des animaux sont suspectés.

Une fois déclenchée, l'alerte donne lieu à une évaluation de la situation et au déclenchement d'actions (enquêtes épidémiologiques, investigations dans les établissements de production et/ou de distribution, prélèvements, etc...) aboutissant à des mesures de gestion sur les produits, les cheptels, les établissements.

Une gestion efficace des situations d'alertes et des urgences sanitaires nécessite l'existence d'un dispositif qui s'appuie sur :

- une organisation adaptée ;
- un dispositif législatif et documentaire approprié ;
- des systèmes d'information et de communication opérationnels ;
- des acteurs formés et préparés.

Une organisation adaptée

Cette organisation repose :

- sur une chaîne de commande bien identifiée

En terme d'organisation administrative, la DGAL et ses services suivent le schéma classique de la plupart des administrations françaises : une administration centrale, la DGAL, qui définit la

Epidémie d'infection à *E. coli* O104: H4 en Allemagne et en France, par consommation de graines germées – Mobilisation des évaluateurs et des gestionnaires du risque en France

Outbreak of E. coli O104 : H4 infections in Germany and France, following sprouted seeds consumption – Mobilization and collaboration of the French actors involved in risk assessment and management



par **Hélène Callon**

ISPV (Inspecteur de santé publique vétérinaire), adjoint au chef de la Mission des urgences sanitaires (Direction générale de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15)

Mots-clés :

Escherichia coli, épidémie d'origine alimentaire, syndrome hémolytique et urémique (SHU)

Keywords :

Escherichia coli, food-borne outbreak, hemolytic and uremic syndrome (HUS).

En mai et juin 2011, l'Europe, et plus particulièrement l'Allemagne, a connu une épidémie majeure d'infection à EHEC. Au total, plus de 3 000 cas d'infection à EHEC, plus de 800 cas de SHU, et près de 50 décès ont été recensés en l'espace de deux mois dans toute l'Europe.

Cette crise sanitaire sans précédent présentait les particularités suivantes :

- un nombre important de personnes subitement

touchées (au plus fort de la crise, plus de 200 personnes étaient touchées par jour) ;

- une évolution de l'infection vers un SHU plus fréquente (complication rénale habituellement rencontrée dans 10% des cas d'infection à EHEC) ;

- des SHU, classiquement décrits chez les jeunes enfants, qui se sont déclarés chez des adultes, et majoritairement des femmes ;

- la souche épidémique O104 : H4, souche rare et peu décrite dans la bibliographie.

2 Les bactéries *Escherichia coli* font partie de la flore intestinale normale des animaux à sang chaud et en particulier de l'homme. La plupart d'entre elles ne sont pas pathogènes mais certaines souches d'*E.coli* sont plus virulentes et produisent des toxines appelées «shigatoxines», entraînant alors notamment des gastro-entérites. Le syndrome hémolytique et urémique (SHU) est une complication grave des infections digestives provoquées par des EHEC (souches de *Escherichia coli* entéro-hémorragiques).

Quelques éléments de sociologie des crises sanitaires



par Franck FOURES

Franck Foures est ISPV (Inspecteur de santé publique vétérinaire) et titulaire d'une thèse de sociologie (IEP Paris, INRA) sur la sociologie des crises sanitaires.

Nous savons tous ce qu'est une crise et pourtant ce concept est particulièrement difficile à définir. Chacun aura sans doute sa propre définition intuitive, souvent inconsciente et évolutive, presque toujours appréhendée sous un angle purement négatif. On dit ainsi souvent que la crise est un concept de sens commun en mal de définition. Alors comment la sociologie des organisations peut-elle éclairer une notion aussi relative et aider à comprendre l'émergence des crises sanitaires dans l'espace public ? La présente communication après être revenue sur les problèmes que posent la définition des crises s'attachera à décrire les différents regards qui peuvent être portés sur un épisode de crise et à montrer au travers d'un exemple la pertinence de la prise en compte du rôle du système d'acteur lui-même dans l'émergence de la crise.

Mots-clés :

Sociologie, crise sanitaire

LA CRISE : UN CONCEPT PROTÉIFORME MALAISÉ À DÉFINIR

Les acteurs confrontés à une crise développent une grande diversité de conception de ces phénomènes. Pour certains, la crise correspond à la survenue d'un événement exceptionnel, qu'on ne pouvait pas prévoir et aux conséquences très fortes ; d'autres pointent plutôt le fait de n'avoir aucune solution face à un problème ou que les solutions disponibles s'avèrent inefficaces.

D'autres encore mettent en avant un certain emballement des processus, sans qu'on sache vraiment pourquoi. La liste est ainsi longue et on pourrait rajouter ceux qui, pragmatiques, considèrent que la crise est là quand on doit tout annuler pour ne plus faire que cela ; ou simplement quand les médias, la justice ou les politiques s'en mêlent. Certains voient simplement dans les crises, des alertes mal gérées renvoyant ainsi à l'idée d'une erreur humaine qui serait la cause de tout.

Au-delà des définitions spontanées, après quelques essais, la sociologie s'est finalement peu intéressée à la définition de la crise, les quelques tentatives souvent timides de définition ont été recensées par

Patrick Lagadec (Lagadec 1991). Certaines sont très abstraites, beaucoup procèdent par énumérations, en listant des caractéristiques communes aux événements définis comme crises ; d'autres s'orientent vers de simples typologies (crise naturelle / crise technologique, crise conventionnelles / crise nucléaires, crise lié à un conflit/ crise inscrite dans un contexte consensuel, etc.). Beaucoup d'essais de définitions sont construits à partir de facteurs connexes, des conséquences de la crise (stress, conflit, tension...). Ce qui ressort, c'est un flou évident et le caractère éminemment relatif du concept. Ce qui peut être une simple difficulté pour un acteur peut être une crise pour un autre et une opportunité pour un troisième. Il est souvent difficile de mettre d'accord l'ensemble des acteurs sur le statut d'une crise. La crise apparaît comme « un terme d'usage courant à la recherche d'une signification scientifique » (James A Robinson).

Quand on a du mal à définir un terme, il est parfois utile de revenir vers son étymologie. Edgar Morin a ainsi étudié le concept dans diverses civilisations et langues.